

L'Art s'invite à Magrie accueille chaque année une exposition d'arts pluridisciplinaires au cœur du village. Attirant un large public, cet événement rythmé d'animations festives réunit le temps d'un week-end des exposants de qualité dans les lieux privés ou communaux de Magrie.

Nouveauté 2026 : C'est une manifestation effervescente ! Voir plus large, ouvrir à d'autres arts, pour rester dans l'air du temps, mais toujours avec un esprit qualitatif.

Cette année, **plus de 50 artistes** vont accueillir en + le **1^{er} concours de Jeunes Talents Artistiques de l'Aude**. Notre association se propose de leur servir de tremplin vers leur avenir et leur projet artistique personnel, de se professionnaliser, de bénéficier de contacts avec des artistes professionnels qui font la renommée de l'Art s'invite à Magrie, d'être sélectionnés par un jury d'experts et de professionnels des métiers d'art, et de recevoir des prix !

1- Obligations pour soumettre sa candidature :

- Le bulletin de participation doit être rempli, signé, accompagné d'un bref CV, avec votre formation artistique, les lieux où vous avez déjà exposé, les récompenses éventuelles reçues et un texte de motivation sans ChatGpt !!
- Photos de 5 œuvres maximum, ainsi que d'un descriptif du travail proposé.
- Tout doit être envoyé avant le 31 mai 2026, avant tout examen par le jury de sélection.
- Les artistes sélectionnés doivent confirmer leur inscription avant le 30 juin 2026.
- Chaque artiste confirmé bénéficiera d'une page entière du catalogue 2026.
- Chaque jeune talent sélectionné bénéficiera également d'une insertion dans le catalogue 2026.
- **Une fois sélectionné :**
- Une simple phrase devra décrire leur démarche, n'excédant pas 100 caractères (espaces compris) sur un fichier distinct (nombre maximum de caractères à insérer dans le catalogue, selon maquette prédéfinie).
- Une photographie de l'œuvre qui figurera dans le catalogue devra être jointe par fichier (format supérieur à 2 Mo, l'idéal étant 4 Mo avec une résolution 300 dpi (les photos correctement prises avec un smartphone sont en général adéquates).
- En cas de courrier postal, reproduction en A5 minimum, A4 maximum, accompagnée d'une enveloppe timbrée si retour désiré.
- Les copies d'œuvres connues ou classiques ne seront pas acceptées.

2- Frais d'inscription uniquement pour les sélectionnés

Les frais d'inscription sont de 50 € pour les 3 jours, par artiste et par place d'exposition et de 10€ pour les Jeunes Talents Artistiques. Ils contribuent à l'organisation de l'événement et à la publication du catalogue. Ce dernier étant mis en fabrication dès début juillet, ces frais d'inscription resteront acquis à l'association en cas de désistement après la date de confirmation.

Une obligation d'autorisation parentale signée, pour le droit à l'image et les droits d'auteur signée pour les mineurs, sera remise lors de la réception de demande de candidature, et devra nous être renvoyée pour valider l'inscription.

3 - Lieux d'exposition

- Les lieux d'exposition sont répartis dans le vieux village, dans des caves vigneronnes, des espaces privés mis à disposition par les habitants de Magrie et dans des lieux communaux. Emplacements 4m linéaires.
- L'association travaille avec soin au renouvellement d'une année sur l'autre, à la répartition des artistes dans les lieux, en fonction d'une cohésion des travaux, des formats et des techniques.
- Tous les artistes sont au sec ! Des sculptures ou œuvres qui ne craignent pas la pluie, pourront être exposées éventuellement à l'extérieur avec l'accord préalable de l'artiste.
- Photos de caves, garages ? Nous devons faire le point, sur les lieux d'exposition, disponibles cette année. Il nous est impossible de répondre à ces questions. Nous ne savons pas encore, à ce jour, combien de jeunes artistes nous devons intégrer dans les lieux d'expo. Les artistes doivent nous faire confiance, notre association, met tout en œuvre pour offrir à

tous des lieux d'exposition intéressants, et adaptés.

- Les artistes ne peuvent pas choisir leur lieu d'exposition. Le nombre d'artistes sélectionnés étant limité par la sélection, la place accordée à chacun sera généreuse, et les détails en seront précisés personnellement, de fin-juin à mi-juillet aux artistes sélectionnés.
- Il appartient aux artistes de prévoir leur accrochage (chaînes, crochets...), leurs supports, prises multiples, leurs éclairages d'appoint. Des grilles seront installées, ainsi que l'éclairage standard. Les espaces dédiés permettent l'installation d'une petite table et 1 ou 2 chaises que vous devez fournir
- Chaque artiste s'engage à réguler le flux des visiteurs dans son lieu d'exposition et à se soumettre aux conditions sanitaires pouvant être applicables au moment de la manifestation.
- Les artistes qui joueront de la musique ou chanteront sur leur lieu d'exposition, en dehors de la programmation officielle de l'association, seront responsables des droits SACEM les concernant.

4- Programme et déroulement

- Les artistes sont invités à s'installer le jeudi 1er octobre de 9h à 18h, mais toutes les installations doivent être achevées **dernier délai à 12h le vendredi 3 octobre** (nous prévenir de votre arrivée)
- Les expositions sont ouvertes :
 - **Au public scolaire** le vendredi 2 octobre de 13h à 17h. (avec animation : atelier bd, ou dessin)
 - **Le vendredi 2 octobre** : de 17h 30 à 19h : un verre de l'amitié réunira artistes et sponsors.
 - **Samedi 3 et dimanche 4 octobre** : expositions de 10h à 18h.
- Les artistes s'engagent à être présents durant le temps de l'exposition, ou à se faire remplacer.
- Décrochage le dimanche à 18h, **et pas avant**, après la remise des prix.
- Différentes animations se dérouleront lors du week-end (inauguration officielle, festivités diverses, remise de prix aux artistes). Le programme complet sera visible sur les réseaux sociaux et sur le site dédié à la manifestation (remplissage au fur et à mesure des candidats retenus). Artistes et sponsors figureront aussi dans des onglets dédiés sur le site.

5- Remise des prix

- Plusieurs prix seront décernés par un jury indépendant lors de la manifestation, pour les artistes et pour les Jeunes Talents Artistiques de l'Aude.
- La liste des différents prix à décerner et les conditions seront précisées aux artistes sélectionnés, en amont de la manifestation.
- Un prix du public sera également attribué par les visiteurs de l'exposition qui pourront voter dans une urne mise à leur disposition.

6- Vente et protection des œuvres

- Aucun pourcentage des ventes éventuelles n'est prélevé par l'association. Les ventes restent sous l'entière responsabilité de chaque artiste qui devra se conformer à la réglementation fiscale.
- Chaque participant autorise, gracieusement, l'association *L'Art s'invite à Magrie* à utiliser toutes les images relatives aux œuvres dans les différents supports de communication et à les diffuser dans les différents médias.
- L'association et la mairie de Magrie déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradations diverses. Les artistes censés connaître la législation en vigueur dans le monde de l'art contractent une assurance personnelle.
- La signature du bulletin de participation vaut approbation du présent règlement et exclut tout recours contre l'association.

* Le déroulement de la manifestation sera soumis aux éventuelles contraintes sanitaires en vigueur à ce moment-là.

L'Art s'invite à Magrie
Espace Max Savy - rue du cordonnier
11300 Magrie Tél 07 83 89 44 62
artmagrie11@gmail.com
Siret 511116077100016-RNA0112002952
Association à but non lucratif non assujettie à la TVA

Date et signature de l'artiste

Anne Christine Lassalle
Présidente de l'Art s'invite à Magrie

